

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

L'ABONNE ET SON JOURNAL

A propos d'annonces

Le journal commercial, de même que le journal politique, ne saurait vivre s'il n'avait pour recettes que le montant des abonnements. Pour subsister il lui faut compter sur la publicité, c'est-à-dire sur les recettes que lui procurent les annonces de ceux qui ont des marchandises à vendre.

L'annonceur a quelque droit de savoir ce que lui vaut la publicité qu'il fait et il aurait intérêt à connaître en même temps quels sont les journaux dans lesquels il lui est le plus profitable d'annoncer.

En général, on peut établir ce principe que tout lecteur d'un journal est un ami de ce journal, prêt à reconnaître les services que lui rend son journal et à lui rendre lui-même au besoin un service. Il n'est pas difficile à un marchand de dire ou d'écrire à son fournisseur : "J'ai lu votre annonce dans 'Le Prix Courant' et je vous prie de m'envoyer..."

Il est des marchands, en trop petit nombre malheureusement, qui jamais ne manquent de citer le nom du journal dans lequel ils ont lu une annonce qui les a incités soit à acheter, soit à demander les échantillons ou les renseignements offerts. Et il est à remarquer que les marchands qui agissent ainsi sont, en règle générale, des gens intelligents qui réussissent bien dans leurs affaires.

Le fait seul de citer le nom d'un journal commercial c'est, pour le marchand, faire connaître à son fournisseur qu'il suit les affaires de près, qu'il se renseigne sur les prix, les mouvements du marché, les occasions offertes, etc... Son crédit auprès du fournisseur ne peut qu'y gagner.

D'autre part, c'est un moyen d'inviter les annonceurs à continuer et, au besoin, à étendre le patronage qu'ils accordent au journal auquel le marchand est abonné. Et le marchand y trouvera encore son compte, car ceux qui suivent atten-

tivement nos pages d'annonces peuvent affirmer qu'en maintes occasions ils ont pu, grâce à ces annonces, acheter dans des conditions bien plus avantageuses qu'ils ne l'auraient fait sans elles, ou mettre en stock des marchandises de vente profitable auxquelles ils n'auraient peut-être jamais songé.

Quand "Le Prix Courant" vous rend un service quelconque dans ses pages d'annonces, ne craignez pas de le dire à vos fournisseurs, ce sera votre manière de lui être reconnaissant pour le bien qu'il peut vous faire.

LA FIN DE LA GREVE

La grève des débardeurs est heureusement terminée. L'activité est maintenant grande sur les quais. Il y a actuellement vingt-six navires en déchargement dans notre port et les quais sont encombrés de marchandises. Pendant quelque temps encore on ressentira les effets de la grève, car il va falloir dé mêler toutes ces marchandises pour les faire entrer dans les entrepôts.

La grève des camionneurs de la Sheldon Co. est en partie enrayée, si nous en jugeons d'après les quelques voitures de cette compagnie que nous avons rencontrées chargées de marchandises.

Pour en revenir à celle des débardeurs qui a duré huit jours, il est difficile de dire ce qu'elle aura coûté aux grévistes eux-mêmes, aux armateurs et au commerce.

Il est certain qu'en salaires les ouvriers ne doivent pas perdre moins d'une cinquantaine de mille piastres et qu'il leur faudra travailler pendant deux mois environ pour compenser cette perte par l'augmentation de 2 1-2c. de l'heure qu'ils ont obtenue.

Les armateurs ont subi des pertes importantes par suite des retards dans le déchargement et le chargement des navires qui ont retenu les navires dans le port plus longtemps qu'il n'aurait fallu.

Ils en ont également subi du fait que des navires ont dû partir sans avoir leur plein chargement.

Le commerce a subi des pertes pour assurances, pour supplément de frais de charroyage, pour retards dans les livraisons, etc...

L'industrie a également souffert de la grève; car elle a manqué de certaines matières premières attendues avec anxiété.

Il eût été mieux de toutes façons que les grévistes acceptassent, dès qu'elle leur eût été faite par les armateurs, l'offre d'une augmentation de 2 1-2c. et d'un arbitrage pour les 2 1-2c. réclamés en plus par les débardeurs.

Ils ont refusé l'arbitrage sous prétexte qu'ils n'étaient pas en grève, mais qu'ils avaient quitté isolément le travail et maintenant ils demandent eux-mêmes l'arbitrage en vertu de la loi Lemieux.

Ce n'est guère logique, mais il ressort de ces faits que la loi Lemieux peut être améliorée et il n'y a guère à douter qu'elle ne le soit à la prochaine session.

LA BANQUE NATIONALE

Nous publions d'autre part le compte rendu de la 47e assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque.

L'exercice terminé le 30 avril dernier témoigne des progrès constants que fait cette excellente institution financière qui, après avoir payé à ses actionnaires \$109,645.76, représentant un dividende annuel de 7 p.c. sur son capital-actions et déduit \$35,000 de son compte de Profits et Pertes pour rabais et amortissements divers, a augmenté de \$150,000 son Fonds de Réserve, tout en laissant au crédit du compte de Profits et Pertes une balance de \$64,060.00, c'est-à-dire \$15,139.94 de plus que la balance au 30 avril précédent.

Les profits des opérations commerciales proprement dites ont été de \$252,360.90 et ceux provenant d'une prime de 20 p.c. sur les nouvelles actions de capital émises pendant l'année ont été de \$57,424.80.